Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 013-211300504-20250407-A_JUR_2025_008-AR

VILLE DE LAMBESC

ARRÊTE DU MAIRE n° JUR-2025-008

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DESAFFECTATION & LE DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE NUMERO 585 SITUEE IMPASSE CLAIR LOGIS

Le Maire de la commune de LAMBESC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des personnes Publiques ;

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;

VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 2019 relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs chargés de conduire les enquêtes prévues par le code de l'environnement, les enquêtes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les enquêtes prévues par le code des relations entre le public et l'administration ;

VU la délibération n° 2025-019 du 26 février 2025, prévoyant l'organisation d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement de la parcelle cadastrée section AE n°585 située impasse Clair Logis ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement de la parcelle cadastrée section AE n°585 située impasse Clair Logis.

Article 2 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au service urbanisme de la Ville de Lambesc, pendant 15 jours consécutifs, du 28 avril 2025 au 09 mai 2025 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance, pendant les horaires d'ouverture au public. Le dossier de l'enquête sera également disponible sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante :

https://lambesc.hallmycity.fr/publications/enquetes-publiques/

Article 3 : M. Roger ARTAUD est désigné en tant que Commissaire Enquêteur. Il recevra le public au service urbanisme de la Ville de Lambesc le lundi 28 avril 2025 de 9h00 à 12h00, et le vendredi 09 mai 2025 de 14h00 à 17h00. Les observations formulées par écrit peuvent être adressées par la poste à la Mairie de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Article 4 : A l'expiration du délai de 15 jours, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui devra formuler ses conclusions motivées. Dans le mois suivant la clôture, l'original de ce rapport sera transmis au Maire de Lambesc accompagné du dossier d'enquête et du registre.

Article 5 : Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur. Les demandes devront être adressées à Monsieur le Maire de Lambesc.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 013-211300504-20250407-A_JUR_2025_008-AR

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché à proximité de la parcelle, dans la vitrine du service de l'urbanisme et publié sur le site internet de la Ville, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 7 : Monsieur Roger ARTAUD, Commissaire Enquêteur, présentera sa demande indemnitaire en même temps que son rapport. Un arrêté municipal taxera ses frais et vacations sur la base du taux en vigueur.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 9 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie dont ampliation est adressée à Monsieur le Comptable Public de la Commune de Lambesc.

Fait à Lambesc, le 07 avril 2025

Bernard RAMOND,

Maire de Lambesc

MAIRIE DE LAMBESC (B.-du-Rh.)